Manifestations

Le Relais d'Assistantes Maternelles Ardennes Thiérache,

accueillait le jeudi 1er octobre, à la salle polyvalente, Valérie Descamps, alias Valentine pour 3 représentations de son spectacle «Conte sensoriel pour les oreilles et les orteils» devant une dizaine d'enfants chacune.
Dans le cadre du partenariat RAM- Crèches, 10 enfants des multi accueils de notre territoire ont pu également profiter de ce conte sensoriel qui s'adresse aux structures dédiées à la petite enfance (crèches, RAM, PMI, centres sociaux, médiathèques) Tout au long de la journée les enfants sont très réceptifs et participent volontiers.
Si vous souhaitez participer aux animations du Ram ou si vous cherchez une assistante maternelle, vous pouvez contacter le Ram au 03.24.26.13.31

Calendrier de chasse saison 2020-2021

Communale des Rièzes		Syndicale des Pothées		Domaniale des Pothées	
Samedi	03/10/2020	Samedi	24/10/2020	Vendredi	02/10/2020
Samedi	17/10/2020	Jeudi	29/10/2020	Vendredi	09/10/2020
Samedi	31/10/2020	Mercredi	04/11/2020	Mercredi	21/10/2020
Dimanche	08/11/2020	Mercredi	11/10/2020	Vendredi	30/10/2020
Dimanche	22/11/2020	Samedi	21/11/2020	Samedi	07/11/2020
Samedi	05/12/2020	Dimanche	29/10/2020	Vendredi	13/11/2020
Samedi	19/12/2020	Dimanche	06/12/2020	Mercredi	18/11/2020
Samedi	29/12/2020	Dimanche	13/12/2020	Vendredi	27/11/2020
Samedi	09/01/2021	Mardi	22/12/2020	Vendredi	04/12/2020
Samedi	23/01/2021	Dimanche	03/01/2021	Mercredi	16/12/2020
		Dimanche	10/01/2021	Mercredi	30/12/2020
		Samedi	16/01/2021	Vendredi	08/01/2021
		Samedi	24/01/2021	Mercredi	20/01/2021
				Vendredi	29/01/2021

www.parc-naturel-ardennes.fr/calendrier-chasse Site du Parc Naturel des Ardennes où vous trouverez également les dates des chasses sur les territoires limitrophes à Maubert-Fontaine.

Médiathèque de Maubert-Fontaine

Horaires d'ouvertures :
Mardi de 17h00 à 19h00
Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00
Samedi de 10h00 à 12h00
La Malle aux Histoires ouverte à tous sur inscriptions
Samedi 31 octobre – 28 novembre – 19 décembre

MAUBERT infos

#jesuisenseignant

Bulletin municipal d'information
Commune de Maubert-Fontaine - Ardennes

Octobre 2020

Sommaire

mot du Maire

Sommaire

Pages

2 Le mot du maire
3-4 Informations municipales
5-6 Informations pratiques
7 Associations
8 Manifestations

#jesuisenseignant

... au nom des valeurs de notre République

Votre mairie

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Sur rendez-vous l'après midi
tel : 03.24.35.20.26

Mel : maubert-fontaine.mairie@wanadoo.fr
Site : maubert-fontaine.com

Permanence des élus :
Lundi 11h : Monsieur LABILLOY Laurent
Mardi 11h : Monsieur MOUGIN Christian
Mercredi 11h : Madame LE CALVEZ Aude
Vendredi 11h : Monsieur MOUGIN Christian
Samedi 9h à 10h : Madame THIEBEAUX Christine

Ou sur rendez-vous au 03.24.35.20.26

A propos du bulletin municipal
Directeur de publication : M. Christian MOUGIN
Rédaction : *Groupe communication* de la Mairie
Impression : Fusion Graphic
Distribution : Mairie de Maubert-Fontaine

Le mot du maire

Madame, Monsieur, chers Maubériens,

2020, année inattendue, année particulière à tous points de vue.

En mars ont eu lieu des élections sans suspens. En même temps est arrivée la COVID 19 qui est venue perturber nos vies privées, publiques et économiques avec comme conséquence directe un coût énorme pour notre Nation, tant du point de vue humain que financier. (A ce jour, notre Communauté de Communes *Ardennes-Thiérache* a dépensé 115 000 euros dans le cadre de la gestion locale de ce contexte pandémique).

En avril, de surprenants bouleversements au sein de l'équipe nouvellement élue ont généré une situation plus que négative pour notre village rural, ce qui a conduit à engager de nouvelles élections en septembre 2020. Inquiet par la tournure des évènements si néfaste pour notre commune, j'ai accepté de conduire à nouveau une liste

A présent, il nous faut retrouver des fonctionnements tels que Maubert-Fontaine ne se trouve plus dans la position de fragilité qu'elle vient de traverser. Actuellement, nous nous employons activement à rétablir des relations partenariales avec les différentes structures départementales, ou plus locales (Parc Naturel Régional, Association des Maires du Département des Ardennes, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Communauté de Communes,…). Chaque conseiller municipal s'y est mobilisé selon ses compétences.

En même temps, nous veillons à tourner la page de ce temps électoral, et nous nous employons entièrement au rétablissement de fonctionnements communaux apaisés et constructifs, et cela dans un contexte sanitaire qui s'assombrit de jour en jour...

Je souhaite et espère personnellement que Maubert-Fontaine retrouve rapidement sa sérénité et son bon sens, et c'est avec beaucoup d'humilité et de volonté que je servirai notre village.

Christian Mougin, Maire de Maubert-Fontaine

Associations

Association Familles Rurales

En juillet, 26 enfants âgés de 3 à 11 ans ont participé à l'accueil de loisirs organisé par Familles Rurales.
Ils ont pu profiter pleinement des activités proposées par l'équipe d'animation. : atelier culinaire, bricolage, grands jeux, escape game, éveil musical, veillées, danse ..
Des sorties ont eu lieu : sorties nature, Elfy Parc, accrobranche, piscine, ferme pédagogique d'Eteignières.

Foyer Maubérien

Deux bénévoles du Foyer Maubérien : Mesdames Marilyne MAILLARD, Présidente et Brigitte VANDENHAUTE, vice-présidente et trésorière ont reçu la médaille de bronze pour services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Marilyne MAILLARD a intégré l'association en 1995 et est devenue Présidente en 2009, et Brigitte VANDENHAUTE a rejoint le Foyer en 1996. Merci pour leur dévouement au sein de l'association qui encadre en majorité des enfants.

Une marche contre le cancer (Octobre Rose)

Linda MOUTON, animatrice à la Maison de la Thiérache, a organisé le samedi 03 octobre 2020 une marche symbolique dans le cadre de la campagne nationale de la lutte contre le cancer du sein pour sensibiliser tout public.
Une conférence du Docteur BOTOKEKY de la SAC (Société Ardennaise de Cancérologie) a clôturé cette manifestation.

Nettoyons notre commune

Les jeunes du Club Ados Familles Rurales de Maubert-Fontaine vous invitent à une promenade citoyenne pour ramasser les déchets le samedi 24 octobre au sein du village.

Rassemblement à 10h00 sous la halle de la salle polyvalente. Les gants et les sacs poubelles seront fournis. Venez avec votre gilet jaune et votre masque.

Chocolat chaud et café offert à la fin de la collecte.

Inscription obligatoire avant le 23 octobre 2020 auprès de Virginie DAUCHY au 07.81.86.11.18.

Informations pratiques

RAPPEL

Les nouveaux habitants de Maubert-Fontaine doivent se présenter en mairie afin que leur arrivée soit enregistrée auprès du service des ordures ménagères. Il leur sera remis un calendrier des collectes des poubelles et du tri sélectif. Ils recevront aussi un livret de bienvenue avec différentes informations sur la vie du village. En cas de déménagement, le locataire et/ou le propriétaire devront avertir la mairie pour éviter une surfacturation.

Demande préalable d'autorisation d'urbanisme :

En application du code de l'urbanisme et suivant les articles R421-17 et R421-17-1 et suivant le règlement du plan local d'urbanisme, les permis de construire, d'aménager ou de démolir et les déclarations préalables sont soumis au même régime. La demande de permis ou de déclaration doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposée à la mairie de la commune dans laquelle les travaux sont envisagés.
Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux.
La déclaration préalable ou le permis de travaux sont des dossiers administratifs qui permettent à l'administration de vérifier que le projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur dans la commune où il se situe. La demande ou la déclaration et le dossier qui l'accompagne sont établis :
- en 2 exemplaires pour les déclarations préalables ;
- en 4 exemplaires pour les demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir.

Élagage et entretien des terrains :

Afin de garantir la sécurité, la commodité et la circulation des personnes et des véhicules, il incombe à chaque propriétaire de procéder à l'élagage de sa haie située en bordure de la voie publique.
Afin de garantir la salubrité du voisinage, les terrains non bâtis situés à l'intérieur d'une zone d'habitation doivent être nettoyés.
A défaut de remise en état et après mise en demeure, le maire est en mesure de faire procéder d'office à l'exécution des travaux aux frais du propriétaire ou de ses ayants droits. **Loi n°96-142 du 21 février 1996. Article L 2213-25 du code général des Collectivités Territoriales.**

Animaux errants :

Interdiction de nourrir les chats errants : l'article L 1311-2 du code de la santé publique dispose que le représentant de l'Etat dans le département et le maire peuvent prévoir par arrêté « des dispositions particulières en vue d'assurer la protection de la santé publique dans le département ou la commune ». A titre d'exemple, l'article 120 du règlement sanitaire départemental type prévoit une interdiction de « jeter ou déposer de la nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats». La même interdiction « est applicables aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs ».
Le fait de ne pas respecter les dispositions des arrêtés préfectoraux ou municipaux pris sur le fondement de l'article L 1311-2 du code de la santé publique est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe (art. 7 du décret n° 2003-462 du 21 mai 2003).

Informations municipales

Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2020
(L'intégralité du compte rendu est en ligne sur le site maubert-fontaine.com)

Vice-présidence de la Communauté de Communes Ardennes Thiérache *compétence assainissement* :
CARBONNEAUX Bernard

Délégués des structures intercommunales

SIAEP de la Source d'Aouste Nord :
4 titulaires : CHATRY Virginie -FLICHET Clément - LABILLOY Laurent -THIEBEAUX Christine
4 suppléants : GARAU Ghyslaine -GEOFFROY Elodie -LABILLOIS Jill -MOUGIN Christian
Syndicat des Pothées :
1 titulaire : MOUGIN Christian
1 suppléant : FLICHET Clément
Fédération Départementale d'Energies des Ardennes :
1 titulaire : MOUGIN Christian
1 suppléant : BRESSY Arnaud
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ardennes :
1 titulaire : CARBONNEAUX Bernard
1 suppléant : THIEBEAUX Christine
Fédération nationale des Communes Forestières :
1 titulaire : MOUGIN Christian
1 suppléant : FLICHET Clément
Correspondant Défense :
1 titulaire : LE CALVEZ Aude

Commissions communales

Le conseil municipal nomme les commissions communales et précise que Monsieur MOUGIN Christian, Maire, est Président de droit de toutes ces commissions :

Finances et environnement :
BRESSY Arnaud -CARBONNEAUX Bernard -CHATRY Virginie -FLICHET Clément -GADROY Guillaume GARAU Ghyslaine -GEOFFROY Elodie -LABILLOIS Jill -LABILLOY Laurent -LE CALVEZ Aude MOUGIN Christian -THIEBEAUX Christine
Travaux :
BRESSY Arnaud- FLICHET Clément- GADROY Guillaume- LABILLOY Laurent
Communication :
CARBONNEAUX Bernard - LABILLOIS Jill - LE CALVEZ Aude - THIEBEAUX Christine
MAPA :
Président : MOUGIN Christian
Titulaires : BRESSY Arnaud -GEOFFROY Elodie -LABILLOY Laurent -LE CALVEZ Aude
Suppléants : CARBONNEAUX Bernard -FLICHET Clément -GADROY Guillaume -THIEBEAUX Christine
Cimetière :
GEOFFROY Elodie -LABILLOIS Jill -LE CALVEZ Aude
Commission de contrôle de la liste électorale : selon la nouvelle réglementation seuls les conseillers en sont membres.
BRESSY Arnaud -GEOFFROY Elodie -LABILLOIS Jill –COLLEAUX Jean-Claude –BOQUET Nathalie
Manifestations-Réceptions - Liens associatifs :
BRESSY Arnaud - CHATRY Virginie - GADROY Guillaume - GEOFFROY Elodie -LABILLOIS Jill -LE CALVEZ Aude

Informations municipales

Indemnités des adjoints

Contrairement au conseil municipal précédent, les adjoints ont décidé de ne pas percevoir le taux maximal des indemnités fixées par l'état à 19.8 % de l'indice maximal brut de la fonction publique, soit environ 770 € brut.

Ce qui a été voté par le conseil municipal lors de la séance du 29 septembre 2020 :

- 1er adjoint : 16.5 % soit 641 € brut
- 2ème adjoint : 13.5 % soit 525 € brut
- 3ème adjoint : 10.5 % soit 408 € brut

Information du public

L'affichage (ci-contre) du coût estimatif des travaux a été replacé sur site comme il doit réglementairement l'être jusqu'à l'obtention des subventions de l'État.

La répartition des coûts entre la commune de Maubert-Fontaine et la Communauté de Communes Ardennes-Thiérache y apparaît clairement, ainsi que le montant des subventions.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer les chiffres définitifs (très voisins de l'estimatif initial) à la clôture des comptes.

Travaux d'assainissement et d'aménagement de voiries
Lotissement du Jardin Bidois – Rue de l'Ecole – Rue du Château

Maîtrise d'Ouvrage

Commune de MAUBERT-FONTAINE (Travaux de trottoirs et accotements)
Mairie – 08260 MAUBERT-FONTAINE
Tél : 03 24 35 20 26
Mail : maubert-fontaine.mairie@wanadoo.fr

Communauté de Communes (Travaux de chaussées et d'assainissement)
ARDENNES THIERACHE
Impasse de la Fontaine
08260 MAUBERT-FONTAINE
Tél : 03 24 26 13 31
Mail : nicolas .perri@ardennesthierache.fr

Maîtrise d'Œuvre

V.R.D. CONSEIL
4 Rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERS
Tél : 06 89 58 15 23
Mail : vrdconseil08@gmail.com

Montant des travaux :
373 840,93 € HT
Durée : 3 mois

Entreprise VRD :

EIFFAGE ROUTE NORD EST
Tél : 06 86 55 41 32
Mail : antoine.doussaint@eiffage.com

Coordonnateur SPS

Agence Stéphane Colombet
Tél : 06 89 80 72 43
Mail : agence@stephanecolombet.fr

Financement :
Commune de MAUBERT FONTAINE :
188 414,48 € HT
Communauté de Communes ARDENNES THIERACHE :
185 426,35 € HT
Total : 370 840.93 € HT
Dont subvention de l'Etat (DETR) :
69 496,00 € HT

Informations pratiques

DAE : défibrillateur automatique externe

La Communauté de Communes Ardennes Thiérache a installé le 12 octobre 2020 à l'extérieur de la mairie au niveau des boites aux lettres un nouveau défibrillateur. La commune en possède déjà deux, un à la salle polyvalente et un dans le hall de la salle des sports.

Fermeture provisoire de la Banque Postale

Du 14 octobre 2020 au 14 décembre 2020, le bureau de poste Route de Rocroi sera en travaux afin de vous proposer un nouvel espace modernisé pour mieux vous accueillir.
Retrouver tous les services de La Poste à proximité :

- Pour vos courriers recommandés et colis : la plateforme de distribution, 27 rue de la Gare 08260 MAUBERT-FONTAINE. Ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 16h00, samedi de 9h00 à 12h00
- Pour vos opérations postales et bancaires : La Poste de ROCROI, 9 rue de Montmorency 08230 ROCROI. Ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, samedi de 9h00 à 11h30.

Pour les services de la MSAP (Maison des Services Au Public) , une permanence sera assurée en mairie chaque lundi de 13h30 à 16h30.

Distribution de sapins de Noël

Comme chaque année, nous aurons le plaisir de distribuer des sapins de Noël aux personnes qui souhaitent décorer l'extérieur de leur maison.
Les personnes intéressées, qui les années précédentes n'ont pas eu de sapins, peuvent s'inscrire en mairie.
Inversement, si des personnes ne souhaitent plus de sapins, merci de le faire savoir à la mairie dès que possible.

Vente de bois

La municipalité envisage, sous condition d'acceptation par le conseil municipal, une vente de bois.
La vente est réservée uniquement aux habitants de la commune de Maubert-Fontaine sur inscription en mairie de 9h à 12h du lundi au vendredi. Le règlement et les conditions de ventes seront communiqués aux inscrits deux semaines avant le tirage au sort.